

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

REUNION PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H'35.

M. LE PRESIDENT.- Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur Marc MAGNERY, et Monsieur le Gouverneur qui ne pourra nous rejoindre.

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de groupe. – Il faut excuser Madame SCHEEN

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe.- Mme Catherine HAUREGARD est excusée et M. Marc MAGNERY est malade.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de groupe.- Messieurs OSSEMANN et DECERF seront absents.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de groupe.- Tout le monde est présent.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé**

III.- Communication de Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous rappelle que nos travaux de ce jour portent sur les réponses du Collège provincial aux interventions sur les rapports d'activités 2021.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2022. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL , Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2022).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document RA/01 : Rapport d'activités 2021 concernant « La Culture ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/01).

J'invite Monsieur le Député provincial – Président, Luc GILLARD, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Conseillère provinciale,

Suite à votre question, permettez-moi de dresser un état des lieux des activités des secteurs théâtre et musique, afin de mettre en lumière la dynamique positive dans laquelle nous travaillons.

En 2020 pour le secteur du théâtre amateur, la période Covid a été difficile, effectivement. Sur les 6 spectacles programmés dans le cadre de l'opération Odyssée Théâtre, seuls 3 projets ont pu avoir lieu le premier semestre avant la première vague de la pandémie à savoir : « Backstage » par le Collectif Love Me Tender via le Théâtre « Le Moderne » ; « Le Dieu du Carnage » par Takila Compagnie ; « 1984 », librement inspiré du roman de Georges Orwell, par le Théâtre Proscenium.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

D'autres parts : « Le cabaret du bout du monde, opérette de sale gamin » par le Grandgousier a eu lieu sur la période du second semestre 2020 au Théâtre Universitaire royal de Liège ; « Une Petite Cantate » par le Théâtre Proscenium a finalement trouvé sa place à la Courte échelle en décembre 2021. Un seul spectacle n'avait pas pu être diffusé à savoir « Richard III If you don't know me... I know you » par la compagnie ART-K-VIE en coproduction avec le Centre Culturel de Seraing.

Le second semestre 2020 n'a pu être lancé car il était impossible d'envisager le Pass Odysée Théâtre en pleine pandémie, vous vous en doutez bien.

2021, toujours marqué par la pandémie, a été aussi impacté par les inondations ainsi que par les nouvelles contraintes que vous connaissez pour les Provinces. L'opération Odysée Théâtre, sous la forme qu'on lui connaissait, s'est donc arrêtée définitivement en cette année. Cependant, je tiens à le rappeler, cela ne signifie en rien l'arrêt de l'aide provinciale apportées au secteur du théâtre amateur et ses compagnies.

Ces compagnies ont bien été soutenues, au cas par cas, via le processus de subvention du secteur Culture.

6 projets ont ainsi été validés, à savoir : « A grands coups de poêle ! » de la Cie Les Planches à Nu ; « Les jours de la Commune » par la Cie le Grandgousier ; « Les autres » de Jean-Claude Grumberg par la Cie le Théâtre du souffle ; « Une petite cantate. », « Energie du théâtre amateur » par l'ASBL La courte échelle ; « Marionnettes liégeoises au féminin » par l'asbl « Instant Production » - aide au Compagnonnage avec le Musée de la Vie Wallonne ; « Positif » par la Cie du Moderne.

Vous constaterez que nous avons maintenu la hauteur des aides attribuées pour ce type de projet. Cela leur a permis, si ce n'est de se concrétiser dans cette période difficile, de se préparer et de s'entraîner.

Concernant 2022 maintenant. Si le dispositif Odysée a montré son utilité pour une partie des compagnies de théâtre amateur ces dernières années, il a également démontré ses limites. Ne s'adressant qu'à un profil spécifique et restreint du secteur du théâtre amateur, il proposait un dispositif d'aide qui ne correspond davantage à la diversité des besoins et de la nature des projets du secteur.

Une réflexion a donc été menée en interne, pour construire un dispositif d'aide au théâtre amateur adapté aux réalités de terrain. L'objectif est de correspondre aux besoins actuels et de vivifier l'action provinciale vers davantage de projets variés : au-delà des compagnies de théâtre amateur, il s'agit de toute personne physique ou association dans le cadre scolaire, Maisons des jeunes, Ecoles de devoir et toutes associations qui souhaitent faire un travail en arts de la scène qui n'a pas de structure théâtrale à proprement parler.

Une proposition d'un nouveau cadre pour la saison culturelle 2022-2023 est en construction en lien avec l'installation au Pôle Bavière.

En substance, la Province de Liège souhaite mettre en place un dispositif de soutien au

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

développement des projets, d'une part, et de permettre de diffuser les créations et les projets sélectionnés au Pôle Bavière, d'autre part.

Je fais une parenthèse ici au sujet du futur pôle provincial Bavière : Comme vous le savez sûrement toutes et tous, le pôle abritera, entre autres, deux espaces particulièrement propice à la création théâtrale : l'Exploratoire des possibles, qui sera un lieu de rencontres et d'aide à la création, et un second espace : une salle de spectacles qui pourra accueillir des manifestations et des représentations, en apportant des publics différents de ceux d'un théâtre classique.

La notion des publics ne sera pas oubliée dans ce nouveau cadre puisque l'intention serait de permettre au public, par la mise en place d'un « Combi Pass », de découvrir les créations et le résultat des différents projets au Pôle Bavière. Nous pourrions ainsi brasser les publics et proposer un regard complet sur le secteur, à savoir « Ateliers, création des compagnies, travaux des énergies ».

Les compagnies de théâtre ont bien entendu pour objectif principal la création d'une œuvre. Le processus peut être différent pour les autres formes de projets. Il passera peut-être par la mise en place d'une forme de laboratoire sur une thématique avant d'entrer dans un processus de création. On pourrait d'ailleurs imaginer qu'un processus n'aille pas jusqu'à la création d'une œuvre, mais se suffise au travail en laboratoire.

Je terminerai en rappelant que des demandes d'aides émanant des compagnies et des projets du secteur sont régulièrement examinées par le Collège provincial tout au long de l'année. C'est important de rappeler aussi que l'aide au secteur ne se limite absolument pas à l'opération dont il est question ici.

Madame, vous me questionnez ensuite sur le devenir et la forme de « Ça balance » en 2022, l'impact qu'a le déménagement du service Musique à l'OM, ainsi que la place des lauréats de « Ça balance » dans le cadre des concerts à l'OM. Permettez-moi d'y répondre dans l'ordre.

Mais avant de rentrer directement dans le cœur des projets musicaux 2022 menés par la Province, je voudrais, si vous me le permettez, juste rectifier une information que vous apportez dans votre question.

Si les projets théâtre et musique ont bien été chamboulés en 2021 pour la plupart, il est inexact d'avancer que le dispositif d'aide à la création et au rayonnement musical « Ça balance » n'a pas eu lieu cette année-là. Au contraire, l'équipe autour de ce dispositif est restée très active et je pense que c'est important de ne pas invisibiliser le travail engrangé par notre équipe Musique en cette période car cela n'a vraiment pas été du tout de tout repos.

Un nouveau programme d'accompagnement, sous un nouveau nom, sera bientôt mis en place. L'appel à candidature devrait être lancé en septembre 2022. Suite à la pandémie, à l'évolution du secteur musical ces dernières années et au contexte budgétaire actuel, la Province de Liège a souhaité revoir le projet « Ça Balance » dans son ensemble. Toujours destiné à proposer une aide au développement de projets musicaux émergents, le nouveau programme sera davantage en phase avec son temps et s'appuiera beaucoup plus sur les nouveaux outils dont dispose la Province, notamment l'OM et le pôle Bavière. Le programme sera principalement

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

tourné vers la production dans le nouveau studio de la Province de Liège, 10 jours de studio par lauréat au lieu de 2 actuellement, permettant de davantage développer les projets dans le dispositif et de les accompagner plus loin, vers la voie de la professionnalisation.

Tous les ateliers, formations et coaching seront également axés vers cette finalité afin que les musiciens puissent appréhender au mieux toutes les compétences nécessaires à la sortie d'une œuvre musicale et au développement de projets artistiques.

L'objectif sera de transmettre une série de connaissances annexes à la composition artistique mais indispensable actuellement dans une industrie de plus en plus concurrentielle. Des notions de communication, de pré-production, de constitution d'un réseau, de résidence, des droits, de connaissance de la filière des musiques, identité, et j'en passe.

Notons également que pour une question de rationalisation, les différents secteurs existants seront ramenés à 2, Musiques Actuelles et Jazz/World. On observe en effets des frontières de plus en plus poreuses entre les styles musicaux qui se nourrissent les uns les autres. Divers nouveaux projets seront également mis sur pied à l'horizon 2023 dans le but d'élargir le soutien à l'ensemble du spectre de nos publics et des styles musicaux.

Le déménagement prochain de l'équipe du secteur Musique n'a pas pu permettre de lancer certains projets qui auraient pu se concrétiser durant la période de mai/juin, mais cela n'aura pas de réelles conséquences, puisque la plupart des projets pourront être organisés cette année.

Par exemple, au niveau du studio, de nombreuses sessions d'enregistrement ont dû être postposées suite aux différentes périodes de confinement et mesures sanitaires diverses, ou suite à la fermeture du studio en janvier pour procéder au démantèlement des parois acoustiques du studio des Chiroux au profit du nouveau studio. Vous constatez qu'on ne lésine sur aucune piste d'économie et ni de recyclage.

Travaillant toujours en bonne entente avec les professionnels du secteur, les projets ne pouvant reporter leur enregistrement ont été réorientés vers d'autres lieux d'enregistrement en province de Liège.

Les premiers mois d'ouverture du nouveau studio seront destinés à honorer les différents engagements pris envers les lauréats du dernier appel à candidature « Ça Balance » et d'autres projets demandeurs d'enregistrer.

Comme depuis le début, Ça Balance a toujours été destiné à soutenir et accompagner des groupes dit « émergents », c'est-à-dire « semi-professionnel » ou « en voie de professionnalisation ».

Dès lors au vu de la capacité de la salle, 1.500 places, et des réalités économiques actuelles d'un opérateur culturel privé, il semble difficile que les groupes sortant du programme d'accompagnement soient à un niveau de développement suffisant pour leur permettre de remplir une telle jauge en tant que tête d'affiche.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

Cependant, nos relations avec le gestionnaire de la salle devraient permettre la programmation de certains de nos lauréats actuels ou plus anciens en tant que première partie.

Mais soyons conscients qu'une telle salle représentera finalement une date « apothéose » en Région wallonne pour les plus grands groupes de la région, que ce graal ne sera pas directement accessible à de nombreux groupes tant que ceux-ci n'auront pas fait leur preuve dans des salles de moindre envergure, mais tout autant reconnues par le public. Je rappelle, à titre d'exemple les programmations organisées au Reflektor ou au Kultura. Ce ne sont que des exemples.

Je rappelle que le travail du secteur musique ne se limite absolument pas au dispositif que représente « Ça Balance ». Il organise régulièrement concerts et manifestations, tout au long de l'année, participe également à certaines parties de programmation des festivals d'été, avec toujours la mise en avant des groupes et musiciens passés par « Ça Balance » pour leur mettre le pied à l'étrier.

Et dernier point, je n'en fait pas une obsession, mais puisque cela est dit dans la question, je me dois également de réagir et rectifier l'information au sujet de la position de la Province quant à l'utilité et l'usage de travailleurs occasionnels dans le cadre des projets qu'elle développe.

L'encouragement qui est fait auprès des services est de saisir la difficulté qui est la nôtre aujourd'hui pour que la force et les qualités que nous avons parmi nos agents servent davantage les secteurs dans lesquels ils travaillent.

Cependant, afin de continuer à soutenir le secteur lorsque c'est pertinent et indispensable, sont engagés des conférenciers, des spécialistes en différentes disciplines, auquel aucun agent provincial ne peut se substituer et prétendre détenir le savoir-faire ou la connaissance.

Ainsi, « Ça balance » a eu recours à 13 travailleurs occasionnels en 2021 dans le cadre de workshops, ateliers et autres aides que le dispositif apporte au secteur musical.

Je souhaite conclure en saluant le travail mené par les équipes du Département Culture qui s'adaptent aux circonstances que nous connaissons aujourd'hui et aux réalités de terrain.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos le point.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2021 concernant « La Culture ».

Document RA/03 : Rapport d'activités 2021 concernant « Les Relations avec les territoires, les villes et les communes ».

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/03).

M. LE PRESIDENT.- J'invite tout d'abord Monsieur le Député provincial – Président, Luc GILLARD, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Président, bonjour à tous,

Monsieur le Président, c'est bien la réponse à M. RASSAA concernant l'avenir démocratique pour les institutions provinciales et la réponse à Mme MONVILLE concernant Liège Europe Métropole ?

M. LE PRESIDENT. – C'est ça.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune). - Madame la Conseillère provinciale, Monsieur la Conseiller provincial. La décision prise à l'unanimité par le Conseil d'administration de Liège Europe Métropole le 3 décembre dernier est une conséquence, vous le savez, du coût que la Province supporte et devra encore davantage supporter à l'avenir dans le cadre de la reprise partielle des dotations communales aux six zones de secours du territoire.

Cette dépense globale qui se chiffrera en 2024 à près de 42.000.000€, sans compter les 10% du Fonds des provinces déjà dévolus à la sécurité civile, a amené notre Institution à réorganiser en profondeur son action.

Le Collège provincial a d'ailleurs, le 2 juin 2021, déterminé les missions et services qu'il souhaitait poursuivre et le renforcement des liens entre coordination zonale et supracommunale en fait partie.

Cette nécessité a par ailleurs été confirmée par les dramatiques inondations de juillet 2021 et leurs conséquences.

C'est dans ce contexte que le Département des relations avec les Territoires, Villes et Communes a été créé en septembre dernier et que la dissolution de LEM a été ensuite décidée par le CA en décembre dernier.

Bien entendu, il conviendra de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de dissoudre l'asbl et de désigner un liquidateur. Celle-ci n'aura néanmoins pas lieu avant d'avoir organisé au mieux les suites à réserver aux projets en cours.

En ce qui concerne les membres du personnel, deux personnes sont toujours sous contrat avec l'asbl LEM. Ceux-ci prendront fin à l'issue de ce semestre.

Une troisième personne, agent provincial, suit le projet « Wohnmonitor » à temps partiel jusqu'à sa fin fixée au 31 décembre 2022.

Le suivi administratif est et continuera d'être assuré par le Département des relations

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

avec les Territoires, Villes et Communes. C'est ce Département qui veillera par ailleurs au bon déroulement des actes nécessaires à la dissolution.

Concernant les projets supracommunaux, comme je l'ai déjà mentionné, le financement des projets ayant fait l'objet d'une promesse de principe sera honoré par la Province en fonction des moyens budgétaires disponibles annuellement pour ce poste. L'instruction des dossiers en cours se poursuivra donc au sein du Département.

A l'avenir, il n'est pas impossible que des moyens soient à nouveau dégagés pour financer de nouveaux projets, cela dépendra de notre trajectoire budgétaire des années à venir.

Quant aux conférences territoriales, je puis vous assurer que la fin de LEM n'aura aucun impact quant à leur fonctionnement. La question de leur pertinence n'a de surcroît jamais été abordée. La Province, via le Département des relations avec les Territoires, Villes et Communes, j'insiste, poursuivra son soutien aux quatre conférences d'arrondissement dans un souci constant de partenariat fructueux en faveur du maillage territorial.

Enfin, pour répondre à votre dernière question, Monsieur le Conseiller provincial, nous n'envisageons pas à l'heure actuelle l'organisation de « consultations publiques » relatives à des investissements supracommunaux.

D'aucuns relèveraient d'emblée la flagrante lourdeur administrative qu'elles présupposent, la mainmise de divers lobbies sur le processus ou encore l'esprit de clocher aveugle pour balayer votre suggestion d'un revers de la main. Tel n'est pas mon sentiment. La voix des citoyens compte et il convient de réfléchir sereinement à la meilleure façon de les intégrer dans les choix publics relatifs à leur territoire, au-delà de celui consistant à élire, dans leur commune ou dans cette enceinte, celle ou celui qui les représentera au mieux, et qui constitue, faut-il le rappeler, le socle de notre démocratie représentative.

En bons gestionnaires, nous ne devons pas brûler les étapes. Il convient tout d'abord de finir de digérer le coût de la réforme wallonne de la sécurité civile, dont nous n'avons la perspective que jusqu'en 2024 et ensuite, au-delà de l'ensemble des services que nous rendons aux pouvoirs locaux, de déterminer comment nous pouvons les soutenir davantage.

Sachez que je suis particulièrement attentif à ce que la Province de Liège continue à jouer un rôle supracommunal à son échelon. Au-delà d'un simple tiroir-caisse, parce que notre institution a une vraie expertise pour tisser le territoire dans les différentes matières dont elle s'occupe.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite à présent Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous,

Madame la Conseillère provinciale Marie Monville,

Vous me demandez comment la Province de Liège anticipe les problèmes de cybersécurité.

Le DSI a eu l'occasion de venir faire une présentation thématique sur ce sujet en commission en juin 2021, et de nous rappeler que nous ne sommes pas à l'abri. Comment minimiser les risques ? Grâce à une triple action: La sensibilisation des utilisateurs ; Le maintien à jour des infrastructures (matériels et logiciels) ; La veille technologique.

Comme vous l'avez lu dans le rapport d'activité relatif à la transition numérique, une campagne de phishing à l'initiative du DSI a été réalisée en 2021 pour tester le niveau de maturité d'une partie du personnel.

Les résultats ont ensuite été partagés avec les agents concernés, pour les sensibiliser à ce qui aurait dû attirer leur attention, et nous constatons désormais une attention grandissante des utilisateurs à ce sujet.

L'infrastructure de sécurité de la Province de Liège est composée d'une multitude de composants et de technologies pour pallier aux différents types d'attaques, attaques par déni de service, phishing, malware...

Une veille technologique est assurée en permanence pour tenir à jour, consolider et faire évoluer du mieux possible cette infrastructure afin de faire face aux nouvelles attaques qui apparaissent chaque jour. Pour rappel, le risque zéro n'existe pas.

Dans le cadre de cette veille technologique, le DSI tient évidemment compte de l'actualité.

Par exemple, suite à l'attaque de la Ville de Liège, et tenant compte de leur expérience, des actions ont été prises pour renforcer la sécurisation du système de sauvegarde de la Province de Liège. Nous adaptons également nos règles de sécurité au quotidien, tenant compte des recommandations des organismes spécialisés, tels que le CCB, Centre de la Cybersécurité belge. Enfin, nos fournisseurs nous informent des mesures qu'ils mettent eux-mêmes en place lorsque des situations particulières se présentent.

Cette anticipation que vous évoquez est donc le travail de tous, fournisseurs, service informatique, utilisateurs, et ceci au quotidien.

Je vous remercie pour votre question et pour l'intérêt que vous portez à cette thématique.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce sujet ? Non. J'invite donc j'invite Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

C'est toujours pour une question de Mme MONVILLE qui fait preuve de transversalité.

Madame la Conseillère provinciale, le Conseil d'Administration de Liège Europe Métropole a approuvé, le 15 décembre 2020, le cahier spécial des charges relatif à la réalisation d'un master plan des rives de Meuse en province de Liège.

Ce plan reprend divers objectifs comme la mise en avant des atouts du territoire et l'identité de la vallée, le développement urbain autour du fleuve et de ses espaces ouverts, la transformation des berges pour renforcer leur attractivité ou encore les réponses possibles aux grands enjeux environnementaux.

Les objectifs précités constituent les lignes directrices du projet et ont été établis avant les inondations de juillet dernier. Le marché public a d'ailleurs été attribué sur cette base au bureau d'études Michel Desvigne Paysagiste.

Néanmoins, la question des inondations a de facto eu un impact. En effet, une réorientation de l'étude a eu lieu afin d'intégrer cette question dès son lancement. Il reste cependant logique que d'autres problématiques y soient traitées telles que les périodes de sécheresse, les vagues de chaleur et la formation d'îlots de chaleur ou d'autres conséquences du réchauffement climatique.

J'attire aussi votre attention sur le fait que les communes participant au projet : Huy, Wanze, Amay, Saint-Georges-sur-Meuse, Engis, Flémalle, Seraing, Saint-Nicolas, Liège, Herstal, Oupeye et Visé, donc vous l'avez compris, c'est toute la vallée en province de Liège, ont déterminé en novembre 2021 les préoccupations citées dans votre question.

Pour vous fournir une information la plus complète possible, permettez-moi vous faire part de plusieurs éléments intéressants.

Tout d'abord, l'étude montre que le fond de vallée ne dispose pas de larges espaces de stockage susceptibles d'éviter les crues.

Ensuite, concernant la Meuse, les inondations ne peuvent être analysées par la courte section que nous traitons mais bien à l'échelle du bassin hydrographique. Cela doit être réalisé au niveau supraprovincial, ce qui est le cas pour les études en cours dans la vallée de la Vesdre mais dans ces cas-là en supra local.

Enfin, l'option privilégiée pour limiter les risques d'inondations mais également pour

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

atténuer les conséquences des vagues de chaleur est de désimperméabiliser et de végétaliser au maximum les zones densément peuplées.

Je me permets d'ajouter que la phase 2 du projet, à savoir l'élaboration de la charte paysagère, devrait se terminer au mois d'avril, donc tout prochainement. La phase 3 qui le clôture et qui concerne l'identification des projets à soumettre aux élus locaux devrait prendre fin en octobre de cette année

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. Enfin, j'invite Monsieur Claude KLENKENBERG, Député provincial, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Conseillère, Chère Marie,

Tout d'abord, je vous remercie de mettre en valeur - au travers de votre question - ce formidable service de centrale d'achat déployé par notre institution. Il s'agit là d'une offre qui s'inscrit dans notre volonté permanente d'apporter une plus-value en matière de supracommunalité en offrant à nos collectivités locales une prise en charge de la procédure de marché public, une qualité de prestation et de services fournis et, enfin, des tarifs rendus attractifs grâce aux volumes commandés auprès des opérateurs économiques sélectionnés.

Venons-en maintenant au cœur de vos interrogations quantitatives et qualitatives.

Actuellement, cette centrale d'achat compte dans ses rangs près d'une trentaine de marchés, pilotés tantôt par la Direction Générale Transversale, tantôt par la Direction Générale des Infrastructures et du Développement Durable, chère à mon très estimé collègue André Denis.

Ces marchés recouvrent des services et des fournitures particulièrement variés, allant de fournitures de bureau au vêtements de travail, en passant par des logiciels informatiques, des produits d'entretien ou encore des fournitures d'énergie. Dans un réflexe finalement très belge, la Province de Liège a même mis en place une centrale d'achats... de frites surgelées ! C'est dire si nous couvrons l'ensemble des secteurs chers à nos collectivités locales.

Intéressons-nous justement à ces nombreuses autorités locales qui bénéficient de nos marchés. A ce jour, nous comptons 272 adhérents à la centrale d'achats provinciale. On y retrouve évidemment les 84 communes de notre territoire, mais aussi 75 CPAS, 17 intercommunales, 17 zones de police, 6 zones de secours, 17 RCA et une série de personnes morales de droit public, d'ASBL ou encore de fabriques d'église.

En signant la convention d'adhésion, ces pouvoirs locaux ont donc la possibilité de passer commande des services et fournitures couverts par nos cahiers des charges auprès des adjudicataires désignés au bout de la procédure de marché public, prise en charge par nos

services.

Il me faut maintenant signaler qu'il n'est malheureusement pas toujours aisé d'évaluer avec précision le succès remporté par l'ensemble de nos marchés auprès de nos adhérents. En effet, sauf exception, ces adhérents passent généralement commande en direct et de manière autonome, sans en informer spécialement la centrale, tandis que les adjudicataires ont parfois du mal à nous communiquer un relevé de commande précis et exploitable.

Cela étant dit, des éléments convergents indiquent que nombre de marchés trouvent sans difficulté leur public. C'est notamment le cas pour les marchés DGT relatifs aux objets de bureau, aux consommables informatiques et à la téléphonie. En ce qui concerne les compétences d'André, c'est sans aucun doute la fourniture de sel de déneigement qui rencontre le plus vif succès, avec pas moins de 12.000 tonnes de sel commandés pour l'hiver 2021-2022, dont la clémence aura d'ailleurs permis de conserver un important stock de réserves, géré directement par la Province.

Il est aussi à noter que les 2 récents marchés « Gaz & Electricité » d'une part et « Mazout, Pellet & bois » d'autre part ont logiquement suscité un grand intérêt, avec 172 adhérents pour le premier – dont 65 communes et 45 CPAS – et 73 adhérents pour le second, dont 38 communes et 14 CPAS.

Intéressons-nous enfin à l'avenir de ce service. Bien que la centrale d'achats soit déjà largement pourvue de marchés en tous genres, nous pourrions évidemment imaginer initier de nouveaux marchés. Cela étant dit, nous identifions 3 contraintes qui pèseront lourdement sur notre capacité à opérationnaliser, de manière efficace, notre centrale d'achats.

La première, être praticables, les cahiers des charges doivent couvrir des besoins standardisés, qui ne sont pas toujours compatibles avec les besoins très spécifiques des collectivités locales.

Deux, la récente jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union Européenne tend à compliquer considérablement l'estimation des marchés, jusqu'alors relativement souple. En effet, nos futurs accords-cadres nécessiteront désormais que l'ensemble des adhérents précisent la valeur estimée de commande par lot avant le lancement du marché, pour pouvoir établir un volume commandé extrêmement précis, et faute de quoi les adhérents ne pourront plus en bénéficier. Ce nouveau travail de recensement et de compilation fastidieuse va inévitablement compliquer la procédure pour toutes les parties prenantes et faire peser une charge supplémentaire sur nos services.

Et trois, au vu du contexte de crise internationale impliquant une évolution rapide des prix couplée à des incertitudes grandissantes, de nombreux opérateurs économiques se montrent de plus en plus frileux à l'égard des marchés de grande ampleur et éprouvent des difficultés à simplement remettre des offres liantes qui tiennent la route.

Madame la Conseillère, chère Marie, malgré ces menaces qui pèsent sur la pratique des centrales d'achats, je tiens pour autant à te rassurer : nous continuerons, en fonction de nos moyens, à saisir toutes les opportunités qui nous permettront de rester un partenaire de choix

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

des collectivités locales en matière d'achat de fournitures et services de qualité, au meilleur prix.

La Province de Liège reste toujours d'amie des Communes.

M. LE PRESIDENT.- Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2021 concernant « Les Relations avec les territoires, les villes et les communes ».

Document RA/07 : Rapport d'activités 2021 concernant « Les Affaires sociales »

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour.

J'invite Madame la Députée provinciale Vice-présidente, Katty FIRQUET, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la conseillère, soyez rassurée, en tant que Députée provinciale, mon intérêt se porte sur l'ensemble du territoire provincial et de ses 84 communes, pas plus sur l'une ou l'autre d'entre elles. La Ville de Huy suscite donc tout autant mon attention qu'une autre entité.

Vous le savez, l'openado, après plus de 10 ans de fonctionnement, est en pleine réflexion. Tant sur le plan des animations en milieu scolaire que sur celui de l'orientation des jeunes et des familles en difficultés et donc, des antennes.

L'analyse par les agents eux-mêmes se termine...je peux vous assurer que malgré toutes les sollicitations liées à la crise sanitaire, aux inondations, et maintenant aux conséquences du conflit en Ukraine....leur motivation à évaluer et adapter le modèle actuel de l'openado est sans faille !

Comme je m'y suis engagée, une présentation vous sera faite en commission....Mais parce que vite et bien ne vont pas toujours de pair, j'ai souhaité leur laisser un temps de travail raisonnable pour repenser les missions avec toujours comme seul objectif, un service de qualité, complémentaire et non concurrent à ce qui existe déjà.

Voilà pour la situation aujourd'hui.

J'en arrive à votre question ou plutôt votre intervention de ce lundi....J'ai beau chercher votre question, je ne la trouve pas, il n'y en avait pas. Cependant, je pense avoir compris le sens de votre intervention, à nouveau en faveur d'une ville très chère à votre cœur, comme d'autres d'ailleurs rassurez-vous.

Madame Gaillard, vous indiquez que le besoin est criant partout, dans l'arrondissement

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

de Huy, côté mosan. Une antenne openado y est donc nécessaire.

Le besoin est criant partout Madame Gaillard, la crise sanitaire a touché l'ensemble de la population, les inondations ont dévasté plusieurs communes, la crise économique prend de l'ampleur et les familles, qu'elles viennent de Liège, de Verviers ou de Huy sont en souffrance.

En ce qui concerne l'ouverture d'une antenne openado à Huy, la question n'est pas neuve. J'ai personnellement rencontré tout le secteur associatif hutois en 2013 et 2014, pas parce que je prenais le temps mais parce qu'il était important. En 2015, j'ai réuni l'ensemble des services concernés ainsi que les autorités locales et constaté, à ce moment, qu'une antenne openado n'était, selon eux, pas nécessaire.

Quelques années plus tard, dans la foulée de votre intervention au conseil, en mars 2019, des contacts sont pris, avec les autorités locales cette fois. Le même constat a été dressé.

Comme vous le savez, l'ouverture d'une antenne openado ne résulte pas d'une volonté unilatérale de la Province. Il ne suffit pas de dire « on va créer une antenne openado à tel endroit », cela ne fonctionnerait pas. Une demande doit tout d'abord émerger du secteur associatif et des autorités locales, elle est ensuite étudiée sous l'angle du besoin et de la complémentarité. C'est seulement après que l'implantation est envisagée et que les services sont proposés puisque, en fonction des réalités locales, chaque antenne est différente.

Pour être complète, sachez que début d'année, j'ai été informée de la volonté du CPAS de Wanze qui, je le cite « qui était également demandeur d'ouvrir une antenne pour les jeunes à Huy ». Je viens d'être informée que le CPAS n'est pas ou plus demandeur, raison pour laquelle une première réunion n'a même pas été fixée.

On en revient à ce dont je parlais et donc au besoin nécessaire que le projet soit porté par le secteur et soutenu par les autorités locales.

Avant de conclure, je souhaite apporter une précision : vous savez qu'une antenne openado est accessible à Saint-Georges et qu'une autre l'est à Ouffet. Elles sont respectivement situées pas trop loin quand même de la Grand Place de Huy.

Enfin, je reviens sur votre dernière affirmation selon laquelle le service prévention de la Ville de Huy aurait contacté le service openado pour obtenir du soutien pour des enfants et que, malheureusement, par manque de moyen, le service n'aurait pu les aider.

J'ai interrogé le service lundi soir. Aucun collaborateur, pas qui était présent lundi soir car effectivement, il n'y avait plus personne, aujourd'hui en place, n'a connaissance d'une quelconque demande formulée par le service que vous mentionnez. Sachez cependant que si cette demande devait arriver demain, elle serait prise en considération et analysée au même titre que toutes les autres.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2021 concernant « Les Affaires sociales ».

Document RA/09 : Rapport d'activités 2021 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/09).

J'invite Madame la Députée provinciale, Muriel BRODURE-WILLAIN, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur RASSAA, vous m'interrogez quant au climat social à la Haute Ecole de la Province de Liège.

Tout d'abord, je vous remercie une nouvelle fois pour l'intérêt que vous portez à notre Haute Ecole, et tout particulièrement à son Département des Sciences de la motricité.

Puisque vous m'y invitez, je ne vais pas revenir sur les nombreux développements présentés lors de la réponse que je vous ai adressée dernièrement.

Vous me permettrez néanmoins d'indiquer que, au cours des nombreuses réunions de concertation organisées avec les représentants du personnel, et tout récemment encore lors de la réunion de la Commission paritaire locale qui s'est tenue ce lundi 14 mars, toutes les informations quant à la gestion du personnel et à la situation budgétaire ont été présentées.

Lors de cette même réunion et lors de la réunion de l'Organe de gestion qui a suivi, tous les constats posés par la Direction ont été partagés par les représentants du personnel. Absents à la réunion de l'Organe de gestion, les représentants des étudiants n'ont pas pu participer aux échanges et recevoir les nombreuses informations qui ont été partagées.

Cela étant, leurs demandes ont été évoquées lors des réunions qui se sont tenues jeudi dernier et ce lundi encore avec les représentants du Conseil Etudiant. A cette occasion, les nombreuses réponses apportées à leurs demandes ont été rappelées, à la satisfaction des étudiants.

Pour illustrer mon propos, je souhaite retenir quelques arguments évoqués lors de ces réunions et, j'insiste, partagés par les représentants des enseignants.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

Tout d'abord, nous avons souligné le fait que, au cours des dix dernières années, le coût du personnel a augmenté deux fois plus vite que le budget de la HEPL, ce qui impose, inévitablement, une gestion particulièrement rigoureuse des moyens octroyés à la Haute Ecole.

Ensuite, il a été rappelé que, malgré une indexation moyenne de 4,07% des coûts du personnel en 2022, aucune perte d'emploi n'est à déplorer à la HEPL. Elle a même procédé à l'engagement de 11 enseignants en octobre 2021, dont 7 au sein du Département des Sciences de la motricité.

Depuis, des engagements complémentaires représentant 2 équivalents temps plein ont été réalisés au sein de ce même Département. Par ailleurs, lors de cette même réunion de l'Organe de gestion, la nomination de plus de 10 enseignants dans les prochains mois a été confirmée, portant à plus de 135 le nombre d'enseignants nommés au cours des 10 dernières années.

Enfin, l'attention des représentants du personnel a été attirée sur le fait que si, comme ils le demandent, les engagements avaient suivi l'évolution des populations, la Haute Ecole de la Province de Liège serait aujourd'hui en faillite. En effet, le budget alloué par la Fédération Wallonie-Bruxelles ne suffirait pas à couvrir les seuls frais de personnel, et n'évoquons même pas les frais de fonctionnement, dont chacun devine l'évolution, compte tenu notamment de l'augmentation des coûts énergétiques.

Chacun de ces points, et les nombreux autres évoqués en réunion, ont fait l'objet d'un accord unanime.

En conclusion des échanges et débats, il a été décidé, à l'unanimité de nouveau, autrement dit avec l'accord des représentants du personnel - vous me permettrez de le rappeler et de le souligner - il a été décidé donc de maintenir, au sein de la Haute Ecole de la Province de Liège, une gestion financière saine et rigoureuse.

Vous comprendrez dès lors notre étonnement lorsque nous avons été informés de ce mouvement de grève mené d'une part par les étudiants, aux représentants desquels la Direction a apporté toutes les informations utiles, et d'autre part par les enseignants dont les représentants s'étaient exprimés favorablement lors de l'Organe de gestion.

Toutes ces informations ont été rappelées aux représentants des enseignants et des étudiants que j'ai reçus ce mardi matin, accompagnée de la Directrice-Présidente de la Haute Ecole et du Directeur général de notre Enseignement provincial.

Notre Pouvoir organisateur ne peut donc que s'étonner de ce mouvement de grève, qui traduit certes un malaise social, mais circonscrit au seul Département des Sciences de la motricité, et non généralisé au niveau de toute la Haute Ecole de la Province de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

Enfin, permettez-moi de rappeler notre totale disponibilité à poursuivre sereinement la concertation. Je vous remercie pour votre question.

M. LEJEUNE m'interroge quant à lui sur les réformes dans l'enseignement secondaire.

Vous avez raison M. LEJEUNE de souligner que l'enseignement vit à l'heure des réformes. Celles qui portent sur la mise en place d'un tronc commun et l'enseignement qualifiant nous concernent au premier plan.

Pour ce qui est de la réforme de l'enseignement qualifiant, précisons qu'elle s'inscrit dans le prolongement du tronc commun.

Permettez-moi, avant toute chose, de préciser que la réflexion sur les besoins du monde professionnel, et plus particulièrement les métiers en pénurie, est menée en concertation au sein de trois instances, de trois bassins qui couvrent le territoire provincial : Liège, Huy-Waremme et Verviers. La réforme de l'enseignement qualifiant se matérialisera par la mise en place dès la fin du tronc commun, dès la 4^o année donc, du Parcours d'Enseignement Qualifiant.

Ce nouveau parcours, qui doit aussi contribuer à la revalorisation de l'enseignement qualifiant, entrera en vigueur, une fois le décret voté, à partir du 1^{er} septembre 2022. Nous travaillons déjà à notre niveau à l'organisation de ce nouveau continuum pédagogique. S'agissant du tronc commun, il est mis en œuvre progressivement, et depuis la rentrée scolaire 2020, en 1^o, 2^o, et 3^o années de l'enseignement maternel.

Pour ce qui concerne l'Enseignement provincial, le tronc commun entrera en vigueur pour la première année de l'enseignement secondaire dès l'année scolaire 2026-2027, 2027-2028 pour la deuxième et 2028-2029 pour la troisième.

Avec nos partenaires du réseau CPEONS, nous avons veillé à ce que ce tronc commun, qui vise à garantir un parcours identique à l'ensemble des élèves, soit polytechnique et pluridisciplinaire, c'est-à-dire qu'il soit fondé sur des savoirs et compétences à la fois scientifiques et technologiques. Ces savoirs et compétences sont intimement liés aux métiers techniques auxquels nos écoles forment.

Il s'agit aussi, faut-il le dire, de revaloriser ces métiers, tant on sait qu'ils correspondent aux besoins des milieux professionnels.

Nous nous y employons, de longue date comme vous le savez. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'évoquer, lors d'une prochaine réunion de la 3^o Commission, les actions que nous menons dans le cadre de l'approche orientante.

En effet, l'Enseignement provincial a développé une expertise solide en matière d'orientation et de sensibilisation aux métiers scientifiques et techniques.

A titre d'exemple, je me permets de rappeler le Techni Truck, inauguré en 2009, qui propose des animations aux élèves de 5^o et de 6^o primaires en vue de promouvoir les métiers techniques et les filières d'enseignement qui y conduisent.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

Après avoir proposé des activités dans le domaine de la construction, de l'électronique, de l'électricité et de la robotique, les élèves découvriront prochainement une nouvelle animation centrée sur le codage.

Citons également la Technosphère qui se destine aux élèves du 3^o degré de l'enseignement secondaire. Cette animation ludo-éducative, centrée sur un jeu vidéo coopératif utilisant la réalité augmentée et la réalité virtuelle, poursuit un triple objectif.

Il s'agit de donner aux jeunes une meilleure connaissance des métiers de demain, de susciter leur intérêt pour les formations scientifiques et technologiques de l'enseignement supérieur et de faire naître chez eux, filles comme garçons, l'ambition de construire des projets professionnels porteurs de sens pour eux-mêmes et porteurs d'avenir pour la société.

La Technosphère a pu être développée avec le soutien du Fonds Social Européen. L'enjeu pour l'Enseignement provincial est de pérenniser et de poursuivre le développement de ce dispositif via la nouvelle programmation FSE.

Enfin, je peux déjà vous annoncer que ce 18 mai, sur le site de l'Ecole Polytechnique de Seraing, seront présentées les nouvelles animations de la Technosphère, avec une application mobile, et du Techni Truck, avec l'animation « Kocode ».

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Merci Madame BRODURE-WILLAIN pour votre réponse.

Permettez-moi, Madame la Députée, de m'étonner à mon tour de votre étonnement parce que vous êtes étonnée d'apprendre l'action de grève à l'initiative des syndicats étudiants et enseignants alors que vous m'avez dit avoir organisé de nombreuses réunions de concertation.

Alors, je suis étonné moi-même, je ne sais pas comment se passent ces réunions, je n'y suis pas mais se réunir, se mettre d'accord et puis constater qu'il y a une grève 3 jours après, c'est quand même, il y a un problème dans la manière dont se déroulent ces réunions.

J'ai aussi, si je décrypte bien un peu ce que vous avez dit par rapport aux nominations, j'ai comme l'impression qu'il y a un chantage entre la nomination et l'embauche de nouveaux enseignants.

Voilà, mais je constate en tous les cas que le malaise est toujours là et que les réponses sur le fond alors ont été assez pauvres aujourd'hui. J'espère simplement que les étudiants et les enseignants auront satisfaction parce que leurs demandes, je le répète, restent légitimes et je ne pense pas que ce soit des demandes irréalistes.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

Ils ne demandent pas, comme vous semblez le dire, la faillite de l'institution en adoptant, pour reprendre vos mots, le suivi de l'évolution des engagements à l'évolution du personnel. Je ne pense pas que c'est une demande aussi extravagante, ils demandent un échelonnement et des embauches, un rattrapage on va dire

Mais voilà, je constate en tous les cas que les réponses sur le fond ne sont pas là et j'espère qu'elles seront un jour-là en concertation.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Vous ne serez pas d'accord aujourd'hui mais on aura probablement l'occasion d'en parler plus tard.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2021 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

Document RA/11 : Rapport d'activités 2021 concernant « Les Infrastructures et le Développement durable ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/11).

J'invite Monsieur le Député provincial, André DENIS, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, répondre aux questions de Monsieur Lejeune et de Madame Bastin, donc cela concerne comme vient de le dire Monsieur le Président, les Infrastructures et le Développement durable mais il y a aussi certaines questions qui touchent plutôt au domaine de l'Agriculture mais puisque ...

M. LE PRESIDENT.- Nous le verrons après Monsieur le Député, on va toujours répondre aux trois premières questions.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- D'accord !

Monsieur Lejeune me questionne sur : la Province de Liège ne devrait-elle pas être responsable de la comptabilisation des actions menées par elle-même ou par d'autres en faveur d'un territoire en transition ?

Monsieur Lejeune, vous évoquez la nécessité de basculer d'un fonctionnement mondialisé à un territoire en résilience et en transition. Je ne peux qu'acquiescer puisque, depuis plusieurs années, c'est dans cette direction que nous orientons l'action provinciale en matière de Développement durable et d'Agriculture, pour le moins. Vous noterez d'ailleurs que pour rendre

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

cette intention plus visible, mes compétences, lorsqu'elles sont citées prennent, depuis 2018, la forme de « Député en charge de la Transition écologique et alimentaire ».

Mais comme vous le signalez également, les intentions, c'est bien, s'assurer de leur impact, c'est mieux. Si je ne peux me prononcer pour d'autres formes de transitions telles que la numérique, l'économique, la sociale, et d'autres, je puis vous affirmer qu'en mes matières, c'est aussi ce que nous cherchons à faire.

Ainsi, le Plan Climat provincial, lancé en 2015, ne se veut pas être uniquement sur une liste d'actions imaginées par le Service Développement durable : les motivations ayant amené à sa création visent bien plus loin. En effet, c'est une égide, un tableau de bord, à l'image de ce que vous suggérez. Du moins autant que faire se peut.

Ainsi, il comptabilise évidemment tout ce que nous menons en faveur de la réduction de l'empreinte carbone de l'Institution provinciale elle-même, amélioration énergétique, réduction des déchets, mobilité plus verte des agents, etc. mais aussi tout ce qui est épargné à la planète grâce à la mise en place des Plans Climat communaux que nous accompagnons. Vous pouvez d'ailleurs retrouver les actions instaurées par les 64 Communes qui se sont engagées à nos côtés sur la page Facebook « Plan Climat » où vous pouvez effectuer des recherches spécifiques par Commune ou par type de projet.

Dans la même optique, nous étudions en ce moment la possibilité de créer une plateforme qui pourrait être mise en œuvre par les coordinateurs supracommunaux de la campagne POLLEC afin de créer du lien entre les divers acteurs communaux et de partager des informations relatives aux actions de ces plans.

En tant que coordinateur de la Convention des Maires, qui répertorie aussi ces actions d'ailleurs, c'est le poids de toutes les actions menées par ceux que nous coordonnons qui pèse dans la balance de nos efforts environnementaux. Régulièrement, nous partageons ces efforts au sein d'ateliers d'échange des bonnes pratiques et les traduisons en tours de la Terre en voiture épargnés afin de conscientiser et sensibiliser chacun au fait que l'impact viendra du cumul d'initiatives et de dispositions en faveur de notre planète. La question tout à l'heure si l'émergence de la voiture électrique ne va pas nous amener à devoir revoir notre modèle imagé parce qu'un tour en voiture électrique n'est sans doute pas la même chose qu'un tour en voiture à moteur thermique, donc peut-être revoir le modèle. Je vois que personne n'écoutait puisque, ils se disent... Ah si, quand même, là-bas ! Merci.

(Rires)

Evidemment, nous ne pouvons être exhaustifs dans la démarche, certaines actions n'étant pas portées à notre connaissance. Mais là aussi, nous tentons de réduire la distance entre ce qu'entend couvrir le Plan Climat et ce qui existe sur notre territoire. C'est la raison d'exister du Prix des Acteurs de la Transition écologique et alimentaire. En l'organisant, nous souhaitons prendre connaissances des multiples initiatives émergeant chez nous, qu'elles soient mises en place par des associations, des coopératives, des entreprises ou des citoyens. Nous espérons ainsi aussi créer une forme d'émulation entre elles afin que notre territoire soit le plus proactif possible en la matière. Et en désignant les plus inspirantes comme lauréates, nous

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

espérons qu'elles feront des petits, en inspirant ceux qui ne se seraient pas encore lancés dans l'aventure de la transition.

Alors, évidemment, la formule n'est pas encore parfaite, elle devrait s'étendre de façon transversale : elle devrait recouvrir ce que nous menons avec les Services agricoles provinciaux en matière de suivi des produits du terroir et du « consommer local », où nous suivons de près ce qui se trame sur le territoire, par exemple. Mais elle devrait aussi accompagner davantage les initiatives provinciales vertes des autres Départements, comme le Green Deal Campus de la Haute Ecole par exemple.

Bref, nous travaillons encore à parfaire le modèle, vous voyez Monsieur Lejeune, mais si vous vous plongez avec nous sur ce que recouvre ce projet « Plan Climat », vous verrez qu'on tend dans la direction qu'indiquait votre question.

Madame Bastin qui m'interroge sur les inondations.

Madame Bastin, en termes de gestion des cours d'eau, et vous le savez sûrement déjà, la mission principale de la Province de Liège est le maintien des sections d'écoulement et l'amélioration de l'état hydro morphologique des ruisseaux pour lesquels nous avons la charge. Ces missions s'effectuent déjà tout au long de l'année par les services des Cours d'eau.

Suite à une crue, telle que celle de juillet 2021, ces missions se traduisent de la même façon c'est-à-dire, dans un premier temps, rendre les sections d'écoulement suffisantes aux cours d'eau et, dans un second temps, reprendre les travaux d'amélioration écologique.

Vous l'aurez remarqué, les missions provinciales post-inondations sont donc tout à fait similaires à celles effectuées en temps normal, mais avec une ampleur beaucoup plus importante. Il n'est dès lors pas possible de distinguer clairement où s'arrêtent les interventions exceptionnelles et où commencent les interventions normales.

Cela étant, nous pouvons estimer ce qu'il reste à faire en termes d'interventions très urgentes et, de surcroît, en termes de travail pour les équipes provinciales concernées.

En ce qui concerne les interventions urgentes, par exemple des pertuis bouchés, des troncs en travers des cours d'eau, toutes les situations connues de nos services ont été réglées au cours des derniers mois. Par contre, en ce qui concerne l'entretien des cours d'eau, cette tâche est toujours d'actualité. Les agents provinciaux agissent prioritairement sur la remise à gabarit des cours d'eau, avec l'enlèvement des atterrissements et de la végétation encombrant les ruisseaux.

Aussi, en parallèle à ces travaux, le service élabore des projets d'aménagement et de réparation de berges, notamment à des endroits où des ouvrages provinciaux ont été mis à mal.

Vous souhaitez, Madame la Conseillère, avoir un cadastre exhaustif des interventions restantes sur les cours d'eau de deuxième catégorie. Sachez que nous n'en disposons pas. Et la raison est simple : établir un tel cadastre nécessiterait de faire une visite complète des cours d'eau provinciaux. Vous conviendrez que cela constitue un travail supplémentaire considérable.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

Il n'est donc pas possible de réaliser cet état des lieux pour le moment, au vu de la charge de travail actuelle des agents du Service des Cours d'eau.

Par ailleurs, ce sont les riverains, les Communes ou les Contrats de rivière qui sont généralement les premiers à constater sur le terrain tout problème et à nous interpeller lorsque des interventions urgentes sont nécessaires.

Ensuite, pour ce qui est relatif à l'aspect budgétaire, nous estimons le coût du surcroît d'interventions à environ 1.970.000 €, dont 920.000 € pour des travaux qui ont déjà été réalisés. Une somme de 1.050.000 € reste à mettre en œuvre dans les mois qui viennent.

Concernant les bâtiments provinciaux touchés par les inondations, des travaux sont encore prévus sur le site de la Haute Ecole – Glesener, l'estimation est de 735.000 €, à la Haute Ecole – Campus La Reid, l'estimation est de 66.000 €, le gîte de Logne pour environ 41.000 €, l'IPES de Verviers pour 35.000 € et le Centre provincial de Tennis de Huy pour environ 28.000 euros.

Vous noterez qu'après ces interventions exceptionnelles, suite aux inondations, il faudra pour les services Cours d'eau, rattraper le retard accumulé pendant près d'un an. En effet, le travail d'entretien habituel a été en grande partie mis de côté pour gérer les interventions urgentes liées aux inondations. Les marchés d'entretien des prochaines années seront donc adaptés en conséquence.

De plus, les inondations ont également causé de nombreux dégâts aux ouvrages sur les cours d'eau. Comme rappelé ce lundi à cette même tribune, ceux-ci ne sont généralement pas à la charge de la Province. Toutefois, les questionnements des riverains à ce sujet sont nombreux et nécessitent une gestion spécifique.

Pour répondre de manière plus large à votre question, Madame la Conseillère, la Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable examine différentes options afin de soulager le travail de ses agents, actifs depuis juillet dernier sur les dégâts occasionnés par les inondations. La gestion administrative, en plus des interventions de terrain, a pris une certaine ampleur. Aussi, des renforts en interne, une réorganisation du travail ou des développements informatiques et techniques pour filtrer les demandes et soulager la charge de travail des agents sont proposés.

Pour finir, certaines Communes, Ferrière par exemple pour le moment, nous consultent encore aujourd'hui pour les aider dans des tâches de prescription de réparations de routes ou de cadastre sur les pathologies rencontrées suite aux inondations. Cela fait partie des conséquences des dernières crues ; il y a actuellement un engouement de la part des Communes concernant la mise en place de solutions face à la problématique des crues.

Vu cet élan, la Province de Liège souhaite les accompagner en proposant des analyses approfondies des cours d'eau à travers de prestations externalisées mais supervisées par le Service des Cours d'eau. Ces études, qui seront réalisées, et j'en parlais déjà lundi, donc ce sont des études complètes de bassins hydrographiques, sont réalisées à un rythme d'environ 3 à 5 cours d'eau par an, permettront d'identifier les solutions techniques les plus pertinentes, et les

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

mesures que chaque partie, Province, Communes, riverains, pourra mettre en place à son niveau et suivant ses responsabilités. Le dialogue avec les Communes qui souhaitent s'impliquer dans la lutte contre les inondations est donc fortement présent, au travers de rencontres bilatérales régulières, des conférences et groupes de travail, et je m'en réjouis.

Madame Bastin m'interroge également sur les bornes électriques, donc état des lieux et développement donc de cette problématique de bornes électriques sur le territoire de la province.

Madame Basin, je vous remercie pour votre question. Le déploiement de bornes de rechargement constituait un engagement fort de la Province en faveur d'une mobilité durable.

Nous avons ainsi veillé à en équiper nos sites provinciaux : 23 sont prévues à terme, 14 sont d'ores et déjà installées. Mais nous proposons aussi aux pouvoirs publics de nous emboîter le pas en installant sur leur territoire, grâce à notre marché public, donc subside de 75 % de l'achat et des travaux pour la première borne, plafonné à 15.000 €, donc c'est un peu le même principe que dans les parkings de covoiturage, on plafonne notre intervention à 15.000 €, donc subsidié à 75 % quand c'est en dessous de 15.000 €. Ce qui coûte dans les bornes électrique, ce n'est pas tant la borne mais c'est surtout l'installation du câblage pour y arriver.

Donc, grâce à notre marché public, certaines proposées à d'autres pouvoirs publics ou via le projet POLLEC 2020. Par ces biais, ce sont 108 bornes qui seront mises en place, dont 40 qui ont déjà été posées.

Au total, ce n'est donc pas moins de 131 bornes qui seront fonctionnelles dont 120 en accès au public. Ce qui, vous en conviendrez, est une belle réalisation de nos services en collaboration ou non avec la Région.

En termes de subsides provinciaux, à ce jour, un total de 144.000 euros a été distribué aux Communes. Avant la fin du marché, 390.000 € complémentaires maximum seront reversés.

Il est toutefois utile de souligner qu'un nouveau projet centré autour de l'installation de bornes sur notre territoire mis en œuvre par le Ministre Henry avec la SPI a conduit à l'annulation des commandes de la part de plusieurs Communes qui ont préféré se tourner vers cette proposition plus neuve et dans ce cas, totalement prise en charge financièrement par la Wallonie qui comme chacun le sait, a bien les moyens.

Ce nouveau plan engendre donc une problématique quant à notre investissement dans la gestion du projet de déploiement de bornes sur notre territoire.

Nous regrettons de ne pas avoir été consultés dans ce cadre afin développer une approche cohérente. Cette décision nous met dans une position particulièrement délicate par rapport aux Communes et à la SPI. Ainsi pour nous permettre de déterminer où notre action reste opportune, j'ai interrogé le Ministre Henry afin de recevoir un cadastre des Communes concernées par ce nouveau projet sur le territoire provincial.

Nous n'avons, à ce jour, pas encore reçu de réponse nous permettant de repenser notre action mais nous veillerons à vous tenir informés de l'avancement de ce dossier et également

de ce dossier.

Je vous remercie pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Madame BASTIN.

Mme BASTIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur DENIS pour vos réponses.

Je suis juste très étonnée d'entendre que la Haute Ecole de La Reid a été touchée par les inondations en fait, connaissant sa situation, c'est un peu étonnant donc, après, si vous voulez on en discute pour voir ce qui a été touché, surtout en sachant la somme qui doit encore y être affectée.

M. DENIS, Député provincial (de son banc).- C'est la chaufferie !

Mme BASTIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- La chaufferie ? D'accord ! Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Pas d'autre intervention.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2021 concernant « Les Infrastructures et le Développement durable ».

Document RA/12 : Rapport d'activités 2021 concernant «L'Agriculture et la Ruralité».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/12).

J'invite Monsieur le Député provincial, André DENIS, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame Bastin m'interroge sur l'avenir du CIAP, donc Centre d'Insémination Porcine à Argenteau.

Je vous remercie de me donner l'opportunité de faire le point sur la situation de notre Centre d'insémination porcin et sur l'avenir de son personnel.

Je ne vous apprendrai rien, je l'espère, en rappelant que la réforme liée à la reprise du financement des zones de Secours nous impose des économies que nous ne pouvons occulter.

Suite à ces économies et suite à l'analyse de nos activités, force est de constater que

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

celle du CIAP ne permet à la Province de répondre au mieux à son rôle de service public.

En effet, ses missions couvrent l'ensemble du territoire wallon et s'étendent même au-delà via l'exportation, en ce qui concerne le CIAP, bien qu'il s'agisse du seul centre en Wallonie permettant la préservation de la génétique du porc Piétrain. Donc, nous avons là-bas une spermathèque, donc dans des petits pots d'azote, nous avons toute la génétique porcine du porc Piétrain wallon, c'est autre chose que des bibliothèques hein ça ! Plus fragile hein !

(Rires)

La question donc se posait de savoir si notre Province, seule, devait supporter cette charge, et poursuivre ce métier.

Il nous semble que la réponse soit non. Cependant, devons-nous stopper l'activité sans avoir étudié toutes les pistes de solutions possibles ? Je ne crois pas non plus. Il semblait logique de chercher à préserver un savoir-faire indéniable et reconnu et de ne pas cochonner le travail fait par le passé.

(Rires)

Nous avons, dès lors, envisagé différentes possibilités et multiplié les démarches en vue d'assurer la reprise de cette activité en tenant compte de la situation du marché porcin, particulièrement en difficulté.

A cette fin, des contacts ont été pris avec l'Université de Liège et sa faculté de Médecine Vétérinaire. Nous n'avons reçu que peu de marque d'intérêt. Etonnamment d'ailleurs mais c'est ainsi.

Une offre a également été présentée à KLASSE KI, qui est un opérateur néerlandais et un des principaux partenaires actuels du CIAP qui a des procs en dépôt chez nous et qui achète beaucoup de doses. Ce dernier aurait accepté une forme de collaboration plus rémunératrice, mais toujours insuffisante pour diminuer suffisamment la charge provinciale.

Des contacts similaires ont été pris avec le secteur des éleveurs via l'Awé et la Région Wallonne. Cette dernière nous a renvoyé vers la SOCOPRO.

Fin de l'année dernière, la SOCOPRO s'est montrée intéressée. Celle-ci propose la création d'une structure coopérative gérée par les producteurs. Toutefois, le développement d'un tel modèle ne peut s'envisager sans réaliser une étude de marché et de faisabilité dont elle attend les conclusions courant du mois d'avril.

Ces divers éléments expliquent les délais inhérents au dossier et à son avancement, parfois ralenti.

Nous avons souhaité laisser toutes ses chances à cette dernière initiative. Il vous paraissait peut-être plus simple de tout arrêter à la date citée préalablement, mais ce n'était pas notre volonté. Il nous fallait explorer toutes les solutions qui s'offraient et ce, même si cela

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

conduisait à dépasser quelque peu les délais que nous nous étions fixés.

Concernant votre inquiétude pour le personnel, tant qu'il restera des porcs à Argenteau, nous devons maintenir une équipe minimale pour les soins accordés et l'entretien de l'infrastructure.

Je peux néanmoins vous rassurer. En cas de cessation totale de l'activité du CIAP, la réaffectation du personnel est assurément au centre de nos préoccupations. Ce dernier pourrait être réorienté vers d'autres missions en relation avec les objectifs du Département.

Certains pourraient ainsi être affectés aux Services agricoles pour développer l'encadrement dans les domaines des productions animales, vers le laboratoire qui souffre de carences en forces vives ou vers un autre service provincial, selon le profil des employés.

Et par ailleurs, un abandon de l'activité d'insémination ne voudrait pas dire non plus nécessairement l'abandon du site d'Argenteau qui je pense, est un site intéressant pour les Services Agricoles.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2021 concernant « L'Agriculture et la Ruralité ».

Document RA/14 : Rapport d'activités 2021 concernant « L'Administration ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/14).

J'invite tout d'abord Monsieur le Député provincial – Président, Luc GILLARD, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Bien, je vais faire les choses dans l'ordre cette fois-ci.

Réponse à la question de Monsieur Serge ERNST sur le télétravail.

Monsieur le Conseiller provincial, votre nouvelle question relative au télétravail a évidemment retenu toute mon attention.

Comme déjà exprimé à cette tribune, je vous rappelle que le démarrage de l'expérience

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

pilote de télétravail tel qu'initialement programmé au cours de l'année 2020 a été interrompu suite à la crise sanitaire, dès lors qu'il s'est imposé à l'ensemble des services provinciaux.

Je vous avais également indiqué à l'occasion d'un précédent Conseil provincial, qu'une mise en place du télétravail structurel était planifiée dans le courant de l'année 2022, nous y sommes presque.

Suite à l'amélioration globale de la situation sanitaire, et à la fin du télétravail imposé, le projet peut donc désormais effectivement démarrer.

Compte tenu des formalités administratives et techniques à concrétiser au préalable, la mise en place du télétravail structurel est prévue à partir du lundi 2 mai 2022, pour une première période de six mois, période à l'issue de laquelle une évaluation rigoureuse du dispositif sera opérée. Celle-ci sera accompagnée d'une analyse précise des éventuelles adaptations à apporter en vue de poursuivre, d'élargir voire de déployer le télétravail auprès de l'ensemble des services et établissements provinciaux.

Cette analyse permettra en effet, comme je l'avais également exprimé lors de ma précédente intervention à ce sujet, d'apprécier les implications du télétravail structurel sur les services rendus par les différents services provinciaux et sur la qualité et le bien-être de nos travailleurs.

Les retours d'expérience des longues périodes de télétravail forcé ont permis d'identifier les pistes d'améliorations au niveau par exemple de l'environnement informatique pour permettre de travailler depuis son domicile « comme si l'on était au bureau », et même mieux, vous diront certains.

Pour reprendre votre image, des petits cailloux ont été placés sur le chemin depuis déjà quelques années.

Dès 2019, le Collège a investi dans l'acquisition de nombreux ordinateurs portables, ceux-ci étant indispensables pour disposer de tous les outils et logiciels provinciaux, le tout dans un contexte sécurisé.

Les outils mis en place, VPN pour un accès sécurisé, Rainbow pour la téléphonie et les communications unifiées..., ont démontré leur utilité et leur pertinence, même si on peut constater qu'une sensibilisation des utilisateurs à la meilleure utilisation possible de ceux-ci reste nécessaire.

Nous constatons néanmoins qu'il reste des processus au sein desquels le papier et les signatures ont leur importance, et qui nécessitent d'être dématérialisés pour être assurés dans la continuité, quel que soit le lieu de travail, bureau ou domicile, ce à quoi le Département des systèmes d'informations œuvre actuellement au travers de plusieurs projets, qui seront autant de nouveaux petits cailloux sur le chemin de la transition numérique.

Les autres retours du terrain suite à ce télétravail imposé font apparaître d'autres types de difficulté dont nous souhaitons tenir compte : baisse de cohésion des équipes ; difficultés de

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

communication entre les collaborateurs ; difficultés pour certains à venir sur le lieu de travail en cas de nécessité de service.

Le Collège validera rapidement, dans les quelques semaines la liste des agents concernés. Plusieurs métiers sont ciblés afin que la mise en œuvre la plus large puisse concerner un maximum d'agents.

Je ne doute pas que nous aurons le plaisir de reparler de cette thématique lors de nos prochains travaux.

Je vous remercie.

Et donc, la deuxième question était une question de Madame Marie-Christine SCHEEN sur l'absentéisme.

Madame la Conseillère provinciale, comme cela vous a été expliqué en Commission lors de la discussion sur votre amendement budgétaire, depuis 2008, afin de prévenir les risques psychosociaux au travail, la Province de Liège met en œuvre une série d'actions spécifiques favorisant le bien-être au travail.

La mise en place d'une politique de lutte contre l'absentéisme pilotée par Mensura constitue la base de la prévention. Combinée à des actions ciblées, elle permet d'évoluer vers un management positif et durable pour prévenir l'absentéisme et en limiter la durée.

Un environnement optimal stimulera la motivation et la loyauté des agents, tout en favorisant l'efficacité.

Vous le savez peut-être, il existe trois types d'absentéisme : l'absentéisme blanc, la personne n'a quasiment pas d'énergie ou pas d'énergie du tout. Elle se sent malade avec des symptômes et des problèmes de santé réels. Elle est donc incapable de travailler malgré sa motivation. Elle est donc absente cela représente 20 à 25 % des annonces de maladies.

L'absentéisme gris : la personne a de l'énergie allant d'un niveau bas à un niveau moyen. Elle présente des symptômes réels de maladie. Sa motivation pour aller travailler est cependant variable. Elle se porte malade mais est-elle vraiment incapable de travailler ? Avec un accompagnement renforcé et ainsi une plus grande motivation, elle aurait peut-être pu continuer à travailler et cela, ça représente entre 70-75 % des annonces de maladies.

Ensuite, vous avez l'absentéisme noir : la personne a de l'énergie et est pleine de ressources. Il n'y a ni symptôme ni problème de santé. Cependant, sa motivation pour se rendre au travail est absente ou faible. Elle s'absente donc régulièrement. 5-10 % des annonces de maladies.

Les mesures préventives se situent en amont du processus. Elles se focalisent sur les conditions d'exercice du travail afin de diminuer l'absentéisme gris et de faire en sorte que les agents aient envie de venir travailler.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

Améliorer l'information, la communication et la relation entre le responsable et chaque collaborateur est une mesure préventive de lutte contre l'absentéisme.

Le projet proposé par MENSURA prévoit d'ailleurs, entre autre chose, que tous les managers soient formés à la communication positive autour de l'absentéisme et aux différents types d'entretiens à mener avec les agents pour faciliter leur intégration lors de leur retour au travail.

Le fait de diminuer l'indice de Bradford de 750 à 500, et de limiter les absences à trois jours par an sans certificat, je vous rappelle que nous nous sommes alignés sur le Fédéral, cible plus particulièrement les absences de courte durée. Cette méthode permet de mieux encadrer les agents avec un suivi plus systématique de ces situations par les médecins du Service Provincial de Contrôle Médical.

En effet, ces absences perturbent le fonctionnement des services, génèrent de la surcharge de travail pour les collègues présents, risque d'épuisement au travail lié à la surcharge, risque de démotivation, sentiment d'injustice ou d'iniquité, risques de tension, risque de perte de solidarité au sein des équipes, nécessité de réorganisation du travail du bureau, sans compter le coût que ces absences représentent.

Il est bon de préciser d'une part que ce taux de Bradford est plus souvent fixé par l'employeur aux alentours de 150 à 250. Un taux de 500 demeure donc bien plus favorable que le taux appliqué au sein d'autres pouvoirs publics.

D'autre part, justement, les maladies chroniques si elles sont connues par le SPCM, font l'objet d'un retrait de la liste des agents soumis au contrôle spontané. D'ailleurs, l'article 21 ter du Statut administratif du personnel non enseignant le stipule clairement. De même, en cours d'année, le médecin contrôleur peut, s'il le juge pertinent, sur base de ses conclusions médicales, suspendre l'obligation de contrôle d'un agent qui présenterait une pathologie particulière comme la maladie de Crohn ou un cancer. Cette procédure est totalement couverte par le secret médical, le médecin du travail agissant en toute indépendance.

De plus, il est bon de préciser que la mise au contrôle spontané ne pénalise pas le travailleur. Il constitue plutôt un processus d'accompagnement de l'agent malade en vue de l'informer de la possibilité d'entreprendre diverses démarches.

Par exemple : comment obtenir un accord de sa mutuelle pour bénéficier d'un programme de séances auprès de l'Ecole du dos ; solliciter un entretien avec la médecine du travail et en particulier la Cellule psychosociale, en cas de harcèlement au travail.

Enfin, le SPCM reçoit régulièrement des messages de remerciement pour l'aide apportée au travailleur qui était, avant son entretien avec le médecin contrôleur, dépourvu de toutes les balises pour des démarches administratives ou médicales auxquelles il pouvait prétendre.

L'absentéisme requiert l'attention soutenue du Collège car non seulement, il s'agit d'une perte de moyens évidente mais aussi parce que c'est un phénomène qui présente une évolution inquiétante. Le taux d'absentéisme avoisine 15 % sur les 12 derniers mois et même 18 % en

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

février 2022. Les 13 % évoqués dans votre question sont malheureusement déjà dépassés.

Il est difficile de pointer une pathologie particulière pour expliquer l'évolution de cette courbe, raison pour laquelle il a été décidé d'aborder la problématique d'une manière plus globale.

Sur ces 5 dernières années, 54 dossiers de demandes de trajets de réintégration ont été traités. Parmi ceux-ci, 27 dossiers sont en cours de traitement, 11 dossiers ont abouti à une réintégration réussie, 7 dossiers ont mené à une mise à la pension prématurée pour raisons de santé décidée par le MEDEX et 9 dossiers se sont soldés par une rupture de contrat pour force majeure médicale.

Conformément aux dispositions réglementaires en matière de réintégration des travailleurs en incapacité de travail issues du Code du Bien-être au travail, les demandes de trajet de réintégration peuvent être exprimées à l'initiative du Collège provincial, il y en a eu 17 mais aussi de l'agent (14), du médecin-conseil de la mutuelle (2), du médecin du SPCM (3) ou encore suite à une décision de la Commission des pensions statuant dans le cadre de la mise à la pension prématurée pour raisons de santé (18).

Au travers de bilans de compétences, la Province met tout en œuvre pour tenter de réaffecter les agents concernés à un autre poste, plus adapté à leur situation et dans le respect de leurs compétences. Un soutien leur est également apporté dans leurs démarches avec l'AVIQ.

A noter que depuis le mois de janvier, le nombre de trajets réussis a presque doublé, on est passé de 6 à 11 alors que les ruptures de contrat n'ont pratiquement pas évolué, elles ont même diminué, elles sont passées de 9 à 8.

Les trajets qui se sont soldés par une rupture de contrat pour force majeure médicale, concernaient des agents qui au terme du processus de réintégration ont été déclarés inaptes définitivement à toute fonction chez l'employeur par Mensura.

Enfin, précisons qu'à la demande de notre conseiller en prévention médecin du travail, un seul trajet de réintégration peut être introduit par semaine par l'employeur.

En effet, ceux-ci nécessitent une gestion et un suivi quotidien par l'ensemble des intervenants. De plus, des contacts réguliers avec les agents concernés sont nécessaires afin de favoriser leur chance de réintégration au sein de l'Institution provinciale impliquant un suivi qualitatif qui prime sur le quantitatif.

En conclusion, le Collège a effectivement mis en place différentes actions dans ce cadre, mais jamais une « chasse aux malades ». Le suivi des absences pour maladie s'est toujours fait avec la plus grande bienveillance et c'est pour éviter l'arbitraire et la subjectivité que dès 2009, la méthode utilisant l'indice de Bradford a été décidée.

Cet indice n'est absolument pas utilisé pour une quelconque intervention par la ligne hiérarchique en RH, comme cela a pu être le cas dans certaines entreprises ce qui avait fait réagir les syndicats de la STIB par exemple.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

C'est donc dans un esprit positif que le Collège provincial et son service du personnel poursuivent les actions importantes concernant le bien-être au travail et plus particulièrement la lutte contre l'absentéisme s'entourant des conseils avisés de spécialistes tels que Mensura, ceci non seulement dans l'intérêt de l'Institution mais aussi et surtout de l'agent et du service rendu au citoyen.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président.

J'invite à présent Monsieur Claude KLENKENBERG, Député provincial, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences

M. KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le conseiller, Monsieur Ernst, cher Serge, je vous remercie pour votre question, à laquelle je ne vais pas manquer de répondre évidemment, mais je souhaiterais d'abord vous exprimer une pensée toute personnelle.

Comme nombre d'entre nous dans cette assemblée, j'ai visionné avec grande attention le reportage du magazine « Investigations » consacré aux Provinces.

Je tiens à préciser d'emblée que j'ai évidemment le plus grand respect pour la liberté rédactionnelle, d'un média public ou autre, et que j'ai été particulièrement interpellé par ce sujet.

Cependant, je regrette sincèrement que son contenu porte une nouvelle fois atteinte et touche en plein cœur des milliers d'agents provinciaux qui ont quotidiennement, dans nos services et ASBL provinciales et para-provinciales, la volonté de rendre un service public de qualité à l'ensemble de nos communes et de nos concitoyens.

Cette nécessaire mise au point étant faite, nous avons bien pris acte de la volonté du Ministre des pouvoirs locaux d'obtenir des éclaircissements concernant la gestion des asbl provinciales et para-provinciales. Sans ambages, je considère d'ailleurs comme parfaitement légitime cette exigence de transparence de la part de la tutelle wallonne.

Pour être précis quant aux attentes du Ministre, son courrier nous demandait de lui transmettre pour ce 31 mars une situation comptable et des informations spécifiques au sujet des ASBL répondant aux critères suivants : 1- les ASBL créées ou subventionnées majoritairement par la Province ; 2- les ASBL où la Province est représentée à + de 50% dans l'organe principal de gestion ; 3- les ASBL concernées par une mise à disposition de personnel et enfin, 4- les ASBL concernées par mise à disposition de biens immeubles, pour lesquelles des éléments complémentaires tels qu'une note explicative, les comptes des trois dernières années ou le rapport d'activités sont attendus.

Cette demande ne nous a évidemment pas pris de court puisque la Province de Liège effectue déjà un contrôle efficace et une veille permanente de ses ASBL au travers du bureau

des participations. Ils sont chargés d'entretenir des contacts réguliers avec ces structures, établir un tableau de bord complet, contrôler les situations financières et évaluer les contrats de gestion, tout en faisant, in fine, rapport au Collège provincial.

Sur base des critères précités définis par le SPW, le rapport à fournir pour jeudi prochain concerne donc 35 ASBL, dont 23 bénéficient de mises à disposition de locaux.

A ce jour, les services ont compilé la quasi-totalité des documents requis par la région wallonne et le prochain collège en approuvera le contenu définitif. Ce dossier, qui démontre la saine gestion dont nous faisons preuve, sera évidemment consultable par l'ensemble des conseillers de cette respectable assemblée, selon la procédure habituelle.

Je reste à votre disposition et je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2021 concernant «L'Administration».

Document RA/15 : Rapport d'activités 2021 concernant « Les Sanctions administratives communales ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/15).

J'invite Monsieur le Député provincial, Claude KLENKENBERG, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, Cher Marc, mais je pense qu'il n'est pas là aujourd'hui donc je lui enverrai mon intervention comme cela, il pourra en bénéficier également.

Je le remercie pour votre question.

Vous connaissez ma sensibilité particulière en matière de service public. A mes yeux, la rentabilité d'un service public ne s'évalue pas au seul résultat mathématique de la balance des recettes et des coûts. En effet, nous pourrions certainement convenir ensemble qu'un service public s'évalue d'abord à la qualité du service rendu et à son impact positif sur le bien commun et le quotidien de nos concitoyens.

Dans le cas d'espèce, je vous confirme que le Service des Sanctions Communales peut être jugé comme parfaitement rentable !

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

Pour s'en convaincre, remontons quelques instants aux origines de ce service, il y a maintenant plus de 15 ans. On le sait, la récurrence des comportements inciviques et nuisibles pose depuis toujours problème aux autorités communales, alors confrontées à l'impunité de ces actes qui n'étaient, tout simplement, plus poursuivis ni réprimés par l'appareil judiciaire traditionnel. Il en résultait donc plusieurs conséquences désagréables : 1- la récurrence, voire l'escalade, des comportements répréhensibles laissés impunis ; 2- un sentiment d'abandon et d'insécurité pour les victimes, face à l'inaction des autorités publiques ; 3- un constat d'impuissance et une démotivation chez les verbalisants, les interventions des forces de l'ordre étant décrédibilisées par l'absence de suivi.

Face à ce constat, les sanctions administratives communales sont venues offrir un nouveau bras armé aux communes pour travailler à mieux préserver l'ordre public, en sanctionnant notamment les atteintes à la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique, qui forment toutes trois l'un des besoins primaires d'une société apaisée.

Si le service, depuis sa création, a fait la démonstration implacable de sa pertinence et est aujourd'hui salué par les 67 communes partenaires, je vais malgré tout vous livrer les quelques considérations chiffrées que vous m'avez suggéré de faire.

Tout d'abord, il est utile de se rappeler que les montants maxima des amendes qui peuvent être infligées par notre fonctionnaire sanctionnatrice provinciale sont finalement assez faibles : il faut en effet compter 350 € maximum pour les Sanctions Administratives Communales, tandis que les infractions au code de l'environnement, poursuivies elles par les fonctionnaires sanctionneurs régionaux, peuvent faire grimper l'addition jusque 100.000 euros. Vous voyez la différence.

Ces faibles montants sont, de plus, régulièrement challengés, parfois à la baisse, par la jurisprudence qui s'établit au fil des recours contre nos décisions, qu'il nous faut dès lors de mieux en mieux juger et argumenter. Pour autant, le nombre de recours, je l'avoue, reste très faible, puisque nous avons été confrontés à une centaine de recours sur plus de 40.000 dossiers en 15 ans de fonctionnement.

Maintenant, en matière de recettes, le service provincial se rétribue à concurrence de 12,50 euros par dossier initié, auxquels il faut ajouter 30 % de l'amende administrative effectivement perçue par la commune, ce qui représentait en 2020 une recette notable de 96.000 euros, qui devrait être encore plus élevée en 2021.

Alors, évidemment en matière de coûts, il s'agit de prendre en compte la charge salariale des fonctionnaires sanctionneurs et des agents désignés au secrétariat, auxquels viennent s'ajouter les habituels frais de fonctionnement. Au vu des récents mouvements dans l'équipe, l'estimation 2022 doit être affinée avant de pouvoir vous être livrée, par exemple en commission, mais un exercice similaire avait été effectué en 2014, identifiant le coût de 245.924,04 € pour faire tourner le service.

Vous l'aurez vraiment compris, le service des SAC n'atteint pas l'équilibre des recettes et des dépenses mais il est clair qu'il remplit parfaitement son rôle, au côté des communes, pour

améliorer la qualité et la sécurité de l'espace public.

A l'instar, par exemple, du secteur des services de secours, des forces de l'ordre, du social ou encore de la santé, il fait la démonstration que, si les services publics ont un coût, les services qu'ils rendent à nos concitoyens n'ont vraiment pas de prix.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

M. LE PRESIDENT.- Afin d'être le plus complet possible, on me signale qu'il y avait, en fait dans le rapport des Relations avec le Territoire, les Villes et les Communes une question très similaire à celle de M. RASSAA, elle émanait de Mme MONVILLE concernant la dissolution de Liège Europe Métropole, je vais donc demander au Député provincial – Président de revenir à la tribune pour apporter des précisions à la demande de Mme MONVILLE

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Je vais faire un correctif au correctif. C'était donc, non pas sur la dissolution de LEM, ça j'y ai répondu dans la question mais plutôt sur les zones de secours.

Les deux sujets étaient un peu mélangés mais disons quand on parle du Département des relations avec les Territoires, Villes et Communes, il y a forcément les zones de secours. C'était un peu implicite.

Bon, je vais essayer d'être bref et essayer de ne pas prolonger cette merveilleuse séance.

Madame la Conseillère, la problématique de l'uniformisation de la gestion du système d'alerte dans les zones de secours était déjà identifiée parmi les pistes de mutualisation entre les six zones du territoire provincial par l'étude réalisée par la société BDO suite à la mise en place de l'organisation zonale en 2015.

Vous vous souviendrez que la Province a, en 2016, marqué un accord de principe sur la création d'un dispatching provincial localisé sur le site de la Police fédérale à Vottem.

Cependant, en avril 2018, sur base des recommandations opérationnelles émises par les agents de terrain, il a été privilégié une voie intermédiaire visant d'abord à uniformiser les modes de fonctionnement et équiper les zones de secours d'outils de communication similaire avant d'envisager un rassemblement plus important.

Le Collège a donc pris le parti d'avancer par étape en accordant une priorité à l'harmonisation générale des modes de fonctionnement zonaux.

Néanmoins, dans ce laps de temps, les zones ont chacune développé un système qui leur est propre pour leur logiciel d'alerte. Chaque zone étant une entité indépendante, les choix des unes et des autres ont amené des disparités dans les outils acquis ou développés.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

Dans le cadre de la réforme du financement des zones de secours, la Province a progressivement intégré les instances zonales de décision et peut dorénavant jouer ce véritable rôle de coordination et de rapprochement que vous évoquez dans votre question.

C'est en ce sens que la convention passée avec chaque zone prévoit la possibilité de soutenir financièrement via les 10 % du Fonds des Provinces dévolus à la sécurité civile tout projet porté par au moins deux zones qui viserait à mutualiser des services support ou des missions. Et comme je vous l'avais dit, la dernière convention nous est revenue milieu février, donc on peut considérer maintenant toutes nous sommes présents et en même temps, ils respectent les termes de ces conventions donc on va pouvoir mutualiser.

C'est également dans cette perspective que nous avons soutenu la mutualisation du dispatching entre les zones 4 et 5 en 2021 et que nous entendons soutenir la mutualisation du dispatching entre les zones 2 et 3 en 2022.

Enfin, le projet d'un logiciel d'alerte commun aux six zones, c'est notre objectif, n'est pas pour autant abandonné et reste l'objectif vers lequel tendre mais nous avons pu mesurer la nécessité de passer par des étapes intermédiaires avant de pouvoir y parvenir.

Le Département des relations avec les Territoires, Villes et Communes travaille en ce sens avec les six zones de secours et nous ambitionnons d'arriver à un cahier des charges commun au 1er janvier 2026.

Je souhaite préciser également que la Province de Liège, qui est amenée à jouer un rôle de plus en plus important dans la gestion des zones de secours, plaide pour la réduction du nombre de zone sur son territoire. L'étude BDO que je mentionnais au début de cette intervention mettait déjà en avant cette hypothèse. Cette réduction du nombre de zone permettra des économies d'échelles indispensables et nécessaires pour les communes et la province.

Et avant de vous remercier de m'avoir écouté, je pense qu'on aura l'occasion de revenir sur le sujet dès que nous aurons une version définitive du rapport de la Commission d'Enquête sur les inondations qui, forcément, s'intéresseront à, en autres, cette problématique de l'intervention des services de secours et des pompiers en particulier.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2021 concernant « Les Sanctions administratives communales », et a pris connaissance du complément d'informations qui vient de nous être donné.

VI. - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2022.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2022

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 28 avril 2022 à 16H30.

Je vous remercie. Bonne fin de journée.

La réunion publique est levée à 18H20'.